

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 115517 700 Fax : 115517844
www.afica-union.org

SA7793

**TROISIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES
MINISTRES DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DE L'UA
26-30 NOVEMBRE 2012
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

***THEME: PROMOUVOIR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DES
PERSONNES HANDICAPEES***

NOTE CONCEPTUELLE

NOTE CONCEPTUELLE
TROISIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL DE L'UA (CAMSD3),
26-30 NOVEMBRE 2012, ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

I. HISTORIQUE

1. Les Etats membres de l'UA ont fait des efforts notables dans le domaine du développement social, au cours de ces dernières années. Certains Etats membres ont conçu et mis en œuvre diverses politiques sociales pour promouvoir le développement par le biais des fonctions de redistribution, de protection et de transformation des politiques sociales. Par exemple : les programmes de transfert d'argent pour aider les groupes vulnérables, les programmes établissant un filet de sécurité, les programmes de subvention alimentaire, les programmes relatifs aux pensions alimentaires pour enfants ainsi que les programmes intégrés d'aide à l'éducation de base.

2. La deuxième session de la Conférence des Ministres du Développement social de l'UA (CAMSD2) s'est tenue à Khartoum au Soudan du 21 au 25 novembre 2010, conformément à la Décision du Conseil exécutif de l'UA « (EX.CL/Dec.473(XIV)) » de janvier 2009. Après avoir examiné le rapport de la CAMSD2, le Conseil exécutif a demandé à la Commission de l'UA ce qui suit :

- a) faciliter les activités de renforcement des capacités des analystes de la politique sociale dans les Etats membres et concevoir des stratégies de mise en œuvre efficace du Cadre de politique sociale pour l'Afrique ;
- b) apporter son appui au processus de restructuration de l'Institut africain de réadaptation (IAR);
- c) faciliter le travail du Comité directeur sur vieillissement en vue de la création d'un conseil consultatif sur le vieillissement, et, à cet égard, demander à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples d'inclure le Conseil consultatif sur le vieillissement dans le projet de protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (ACHPR), relatif au vieillissement afin de donner au Conseil consultatif une base juridique ferme.

3. L'ordre du jour de la troisième session de la Conférence des Ministres du Développement social de l'UA met un accent particulier sur les personnes handicapées et les enfants ainsi que sur la mise en œuvre du cadre de politique sociale pour l'Afrique.

II. PRINCIPAUX OBJECTIFS

4. Comme le montre le thème de la conférence, la réunion sera essentiellement consacrée à l'examen des politiques, des activités et des structures organisationnelles

en vue d'améliorer la vie des personnes handicapées sur le continent. La réunion examinera également les mesures destinées à promouvoir le bien-être des enfants et des familles en Afrique, ainsi que les mesures visant à faciliter la mise en œuvre du cadre de politique sociale pour l'Afrique.

III. RESULTATS ATTENDUS

5. Il a été prévu que la Conférence adopte ce qui suit:
 - i. le Plan d'action continental de la Décennie africaine des personnes handicapées (2010 – 2019) ;
 - ii. des décisions sur l'Architecture de l'Union africaine pour l'invalidité proposée ;
 - iii. la proposition de restructuration de l'Institut Africain de Réadaptation (IAR) ;
 - iv. des décisions sur l'appel en vue de l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action pour une Afrique digne de ses enfants ;
 - v. des décisions sur les meilleures pratiques concernant les mesures de protection sociale en faveur des groupes vulnérables dans les Etats membres ;
 - vi. Une position africaine commune sur les bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques familiales, pour la célébration du 20^{ème} anniversaire de l'Année internationale de la famille, 2014.

IV. FORMAT DE LA SESSION

6. La session se déroulera en deux phases:

- a. **La réunion des experts : 26-28 novembre 2012**

Au cours des deux premiers jours de la Conférence, Les experts/représentants des Etats membres se réuniront pour examiner les documents pertinents et formuler des recommandations appropriées, pour examen et approbation par les ministres.

- b. **La réunion ministérielle: 29-30 novembre 2012**

La réunion ministérielle examinera le rapport de la réunion des experts ainsi que les autres documents de travail, y compris les recommandations relatives à la voie à suivre pour répondre aux préoccupations des personnes handicapées,

des personnes âgées et des enfants en Afrique, ainsi que les questions liées à la promotion des interventions sociales.

V. ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTATION

7. La troisième session de la Conférence des Ministres du Développement social de l'UA examinera les principaux points suivants:

- i. le Plan d'action continental de la Décennie africaine des personnes handicapées (2010 – 2019);
- ii. le rapport de la Commission sur le projet d'Architecture africaine sur l'invalidité;
- iii. le rapport d'activité sur la restructuration de l'Institut africain de réadaptation (IAR) ;
- iv. le rapport d'activité sur l'élaboration du protocole relatif aux droits des personnes handicapées ;
- v. le rapport sur l'Appel pour une action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour une Afrique digne des enfants ;
- vi. le rapport sur le 3^{ème} forum panafricain sur les enfants ;
- vii. la communication de la Commission sur les meilleures pratiques en matière de protection sociale des groupes vulnérables dans les Etats membres ;
- viii. le rapport sur la formation des analystes des politiques sociales des Etats membres ;
- ix. le projet de position africaine commune pour le 20^{ème} anniversaire de l'Année internationale de la famille 2012.
- x. Informations par la Commission sur le projet de protocole relatif aux droits des personnes âgées, tel qu'examiné par la cinquante-deuxième session de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Banjul (Gambie), 22 octobre- 2 novembre 2012.

VI. DOCUMENTS DE REFERENCE DE LA CONFERENCE

8. Les documents de référence de la Conférence seront les suivants

- i. le Cadre de politique sociale pour l'Afrique ;

- ii. le Plan d'action sur la famille en Afrique ;
- iii. le Plan d'action révisé sur la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019);
- iv. l'Architecture africaine sur l'invalidité;
- v. le Cadre stratégique et le Plan d'action sur le vieillissement;
- vi. le protocole relatif aux droits des personnes âgées;
- vii. le rapport sur l'appel pour une action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action pour une Afrique digne des enfants ;
- viii. le rapport synthétique des sessions du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, depuis novembre 2010, présenté au Conseil exécutif;
- ix. la communication de la Commission sur les meilleures pratiques en matière de protection sociale des groupes vulnérables dans les Etats membres;
- x. le rapport sur la formation d'analystes des politiques sociales des Etats membres; et
- xi. le projet de position africaine commune pour le 20ème anniversaire de l'Année internationale de la famille 2014.

9. La note conceptuelle, les ordres du jour, les programmes de travail et les documents qui seront examinés à l'occasion de la conférence seront postés sur le site Web de l'UA (www.africa-union.org); d'autres documents pertinents seront distribués au cours de la conférence.

VII. PARTICIPANTS

10. Les participants à la troisième session de la Conférence des Ministres du Développement social de l'Union sont : les Ministres du Développement social et les experts/représentants des Etats membres de l'UA, les CER, la Commission de l'UA, les organes de l'UA, les institutions des Nations Unies, les partenaires au développement, les organisations internationales, régionales et nationales, y compris les OSC s'occupant des questions de développement social, des experts indépendants, des personnes ressources et des invités spéciaux.

VIII. ORGANISATION

11. La Commission de l'UA enverra les invitations aux Etats membres et préparera tous les documents de la Conférence. Les services de traduction, d'interprétation et de secrétariat seront assurés par la Commission de l'UA.

IX. BUDGET ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

12. La Commission de l'UA contribuera le montant alloué dans le budget à l'organisation de la conférence et les organisations partenaires pourraient apporter un appui technique et financier afin de faciliter la préparation des documents et la participation des représentants des OSC, des experts indépendants et des personnes ressources.

X. PERSONNES A CONTACTER:

- i. **Dr. Olawale Maiyegun**
Directeur,
Département des Affaires sociales
Addis-Abeba (Ethiopie)
Fax: 00-251-115 533616/517844
Tel: 00-251-115-517700 Ext. 300/251-115-157175
Courriel: MaiyegunO@africa-union.org

- ii. **Dr Johan Strijdom, Chef de Division: Bien-être social, groupes vulnérables, lutte contre la drogue et prévention du crime**
Département des Affaires sociales
Addis-Abeba (Ethiopie)
Fax: 00-251-115 533616/517844
Tel: 00-251-115-517700 Ext. 279, courriels: STRIJDOMJ@africa-union.org; KesamangL@africa-union.org; ThunduN@africa-union.org.